

## Année scolaire 2023 - 2024

Enseignement général

1<sup>ère</sup> année

1<sup>ère</sup> Année Commune

### Formation commune

Religion - Morale	1h
Education à la philosophie et à la citoyenneté	1h
Français	6h
Langue moderne I      Anglais / Néerlandais / Allemand	4h
Mathématique	4h
Histoire	2h
Géographie	2h
Initiation scientifique	3h
Education par la technologie	1h
Education artistique : musique	1h
Education physique	3h
<b>Total :</b>	<b>28h</b>



+ CHOIX d'activités complémentaires,

Latin  
4h

Activités générales 4h

Activités technologiques 4h  
1<sup>er</sup> degré (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>)

Accès pour tous à la 2<sup>e</sup> année d'enseignement secondaire  
avec ou sans Plan Individuel d'Apprentissage

	Latin	Général		Technique	
1 <sup>re</sup> commune	4 h	2 h initiation à l'informatique		2 h initiation à l'informatique	
					
		1 h éducation économique et sociale	1 h éducation au respect de l'environnement	1 h activité bois	1 h expression plastique
2 <sup>e</sup> commune	4 h	2 h activité de français		2 h activité de français	
		1 h activité mathématique	1 h activité scientifique	1 h activité électricité	1 h expression musicale

Les activités complémentaires sont consacrées au soutien des compétences visées au travers de la formation commune, par des approches diversifiées. Elles permettent aussi de faciliter le développement personnel et social des élèves ainsi que d'accroître leur motivation, notamment en soutenant les démarches d'orientation scolaire. Elles sont organisées dans tous les établissements. Elles ne constituent en aucun cas un prérequis à l'admission dans l'orientation d'étude aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.

### Remédiations :

Des remédiations sont organisées en français, mathématiques, langues et sciences.

### Méthodes de travail :

Des ateliers de méthodes de travail sont organisés pendant l'année scolaire.

### Accompagnement des élèves à besoins spécifiques :

Notre coordinatrice pédagogique et notre CPMS accompagnent les élèves individuellement, ils suivent leur évolution et adaptent les aménagements tout au long de leur scolarité.

Les troubles de l'élève **doivent avoir été diagnostiqués par un spécialiste compétent.**